



ÉDITO

Quelles que soient vos convictions, votez!

Chère Consœur, Cher Confrère,

Le mercredi 31 mars, vous serez invité(e) à participer au vote pour le renouvellement des instances de votre Union Régionale Chirurgiens-Dentistes Auvergne-Rhône-Alpes (URPS-CD-ARA). Ces élections ne sont pas que régionales, elles déterminent surtout l'importance de vos représentants dans les négociations conventionnelles. Quelle que soit votre appartenance syndicale, il vous revient avant tout d'y participer. Il en va de la force et de la légitimité que vous saurez ainsi conférer à votre URPS, non seulement pour peser dans le débat mais surtout pour vous permettre de défendre au mieux les intérêts de notre profession auprès des pouvoirs publics.

Votre URPS a déjà permis d'initier et de développer de nombreuses actions en faveur de l'exercice libéral des Chirurgiens-Dentistes dans notre vaste région et a su gagner votre confiance (si on en croit les centaines de témoignages spontanés dont nous vous remercions), tous syndicats confondus.

Dans les cinq années qui viennent, de nouveaux défis se profilent déjà! Il appartient à votre URPS de répondre au mieux à vos attentes et exigences pour notre profession: développement de la télémédecine, évolutions technologiques au service de nos patients, CPTS, amélioration de la permanence des soins, renforcement de l'accompagnement professionnel, défense de nos droits dans un contexte économique de plus en plus difficile... La neutralité étant de mise à l'approche de ce scrutin, nous souhaitons sincèrement, quel qu'en soit le résultat, que des actions emblématiques puissent se développer dans un esprit collaboratif en inter-syndicats.

En ce contexte sanitaire inédit, l'heure mérite en effet aujourd'hui plus que tout d'être à l'union et la mobilisation collective.

Quel que soit votre choix, n'oubliez pas de voter!

Le bureau de l'URPS CD ARA



Vote électronique : informations pratiques

1. Les scrutins se dérouleront par vote électronique du 31 mars 2021 à 12h00 au 7 avril à 12h00.
2. Le ministère des Solidarités et de la Santé a mis en place à cette fin une plateforme dédiée à l'adresse <https://elections-urps.sante.gouv.fr>
3. Cette plateforme permet de visualiser et télécharger la liste des candidats, leurs professions de foi ainsi qu'un guide pratique.
4. Pour pouvoir voter, les électeurs devront s'authentifier à l'aide de codes de connexion reçus par courrier (identifiant composé de 8 caractères alphanumériques).
5. Un nouveau mot de passe sera adressé par SMS afin de garantir une connexion sécurisée.
6. Une fois son vote effectué, l'électeur téléchargera et/ou imprimera son accusé de vote.

URPS Chirurgiens-Dentistes Auvergne-Rhône-Alpes
21 quai Antoine Riboud, 69002 Lyon - Confluence
contact@urps-cd-ara.fr / www.urps-cd-ara.fr

Directeur de la publication Éric Lenfant

Comité de rédaction Fabrice Joly

Dépôt légal à parution

Conception - Réalisation : Édile. Maquette: Sophie Dupriez. Impression : GDS, 55 rue Nicolas Appert, 87280 Limoges

5 ans d'actions à votre service : état des lieux intersyndical

Soucieuse d'inscrire rigoureusement ses missions dans le cadre du décret du 2 juin 2010, votre URPS a choisi de mener ses actions au travers de 12 axes forts.

Revue de détails (le bilan complet est disponible sur le site www.urps-cd-ara.fr (rubrique «Actions»).

1. Rapports avec les instances

Qu'il s'agisse des rapports avec les instances nationales (Présidence de la République, Ministères, ANSM, Assurance maladie) ou locale/régionale (ARS, Ordres), votre URPS n'a cessé d'interpeler les autorités compétentes pour défendre les conditions d'exercice de notre profession. Un travail de vigilance accompagné d'actions concrètes, notamment menées autour de l'emblématique article 51 (expérimentation SBDM-EHPAD), de la permanence des soins, du plan pauvreté ou encore de la crise sanitaire.

2. Développement des liens interprofessionnels

Parce que la mise en place d'actions interprofessionnelles fait partie intégrante de nos missions, nous avons activement participé à la création et à la gouvernance de l'AURA (Association des URPS Rhône-Alpes-Auvergne). L'occasion de travailler ensemble autour de la prévention bucco-dentaire avec les orthophonistes et infirmiers libéraux, de l'épuisement professionnel avec la ligne d'écoute ASRA ou encore de la mise en place des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) avec l'ensemble des professions de santé libérales.

3. Collaboration universitaire

Consciente que les étudiants en Odontologie d'aujourd'hui seront les praticiens libéraux de demain, votre URPS entretient des liens suivis et étroits avec les Facultés de Lyon et de Clermont-Ferrand. L'occasion de créer un Prix de Thèse dédié à valoriser le travail des étudiants pour créer de nouveaux projets à des fins d'amélioration de l'offre de soins sur notre région. Votre URPS siège également au sein des jury de ces deux universités pour les Contrats d'Engagement de Service Public (CESP). Nous avons également initié une aide financière pour inciter et soutenir les étudiants à effectuer leur stage en zone intermédiaire, sous dotée ou en EHPAD.

4. Communication

Dans un contexte économique, réglementaire, technologique et aujourd'hui sanitaire en perpétuel changement, votre URPS a mis toute son énergie pour vous informer au plus tôt et par de multiples canaux. Ainsi, plusieurs supports de communication ont été mis en place, non seulement sur le plan numérique (site Internet www.urps-cd-ara.fr, page Facebook, newsletter, alertes emails) mais également « papier » (*La Lettre D*, fiches mémos thématiques, mailing...). Côté communication « présenteielle », d'innombrables conférences/ colloques ont été organisées depuis 2015 sur des thèmes aussi variés que la souffrance au travail, la prise en charge des « patients difficiles », la cybersécurité, la retraite des praticiens ou encore la sécurité de notre exercice professionnel.



© URPS CD ARA

5. Affaire Dentexia et valorisation de l'exercice libéral

Préoccupations guidant toutes nos actions, la valorisation et la défense de l'exercice libéral n'ont cessé d'être relayées par votre URPS depuis 5 ans à de nombreuses occasions : affaire Dentexia et dérivées des pratiques « low cost », soutien lors des grèves de 2017, suivi des évolutions technologiques, obtention du fameux rapport secret de l'IGAS qui épingle les centres déviants ; obtention d'une première dérogation pour rémunérer la télémedecine au même niveau qu'une consultation, obtention d'un forfait itinérance de 40€ par patient cumulable avec les soins ou prothèse en EHPAD ; obtention d'aide pour se doter en télémedecine ; reconnaissance du droit à utiliser des tests rapides... Pour la première fois une grande étude vous a donné la parole pour connaître vos préoccupations avec des résultats alarmants (complexité grandissante, judiciarisation, concurrence déloyale des centres déviants, épuisement professionnel...). Enfin, un guide pratique dédié à nos praticiens et futurs confrères libéraux sur les différents types d'exercice (disponible sur www.urps-cd-ara.fr, rubrique «Actions», puis «Exercice libéral»).

6. Soutien aux zones sous-dotées (ZSD)

Notre région est caractérisée par d'importantes disparités démographiques/ géographiques en termes d'accès aux soins. C'est pourquoi, votre URPS s'est immédiatement attachée à la mise en place d'un travail d'identification (de cartographie prédictive à 5 ans) et de diffusion des aides matérielles ou financières destinées aux praticiens concernés. Encourager l'équipement dans les zones reculées du MEOPA. Plateforme de recherche de maître de stage, d'étudiants avec des incitations financières, de chasseur de tête pour doter les zones désertiques mais économiquement viables ;



© URPS CD ARA

aide financière aux étudiants allant faire leur stage en ZSD, intermédiaires ou EHPAD.

7. Sécurité

La commission « Sécurité » de votre UPRS s'est concentrée sur trois axes de travail concret : amélioration de la prévention face à l'épuisement professionnel (enquête régionale, colloque dédié, conférences-débats...), mise en œuvre d'un « Protocole Sécurité » à l'encontre des agressions pour vous prioriser, en collaboration avec les forces de l'ordre, participation active au réseau d'aide et d'écoute ASRA pour soutenir (7/7j) les praticiens en difficulté. Nous avons également organisé des formations gratuites sur la mise en œuvre du RGPD et sur la protection des biens et des personnes, et créé un numéro dédié pour signaler toutes dérives.



© Pixabay

8. Prévention et innovation

Afin de répondre au mieux aux exigences posées par le décret du 2 juin 2010 en termes de prévention, votre UPRS s'est attachée à mettre en œuvre des actions autour de trois axes : l'analyse des carences de notre système pour proposer de nouvelles méthodes, la mise à disposition d'outils et de supports adaptés mais également un accompagnement des actions menées sur notre

territoire dans le domaine de la prévention bucco-dentaire. Citons à titre d'exemples emblématiques, la mise en place du service SBDM-EHPAD intervenant en faveur de nos aînés en EHPAD avec un véhicule de soins bucco-dentaires qui est une vitrine de nouvelles technologies ou encore Kidouli, composé de supports de santé orale destinés au corps enseignant/famille/praticiens pour la prévention bucco-dentaire des tout-petits.

Kidouli, est un projet officiellement salué par l'Unesco, subventionné par l'État français et a fait l'objet d'un Webinaire organisé par la Chaire UNESCO. Votre UPRS s'est également activement engagée dans le cadre du « Mois sans tabac » en mettant à disposition des praticiens en 2018 les supports communiqués par l'État, mais également en diffusant des fiches pratiques sur les cancers de la cavité buccale afin d'apparenter ce mois sans tabac au dépistage des cancers buccaux.

9. Permanence des soins

Plusieurs actions concrètes ont été engagées par votre UPRS afin d'aider les Chirurgiens-Dentistes à assurer la Permanence Des Soins (PDS) : création de supports pratiques adressés à tous les praticiens, acquisition d'une « mallette de soins dentaires autonome », signature d'une convention de partenariat avec Dentigarde pour la gestion des gardes/ urgences, initiative saluée par notre tutelle.

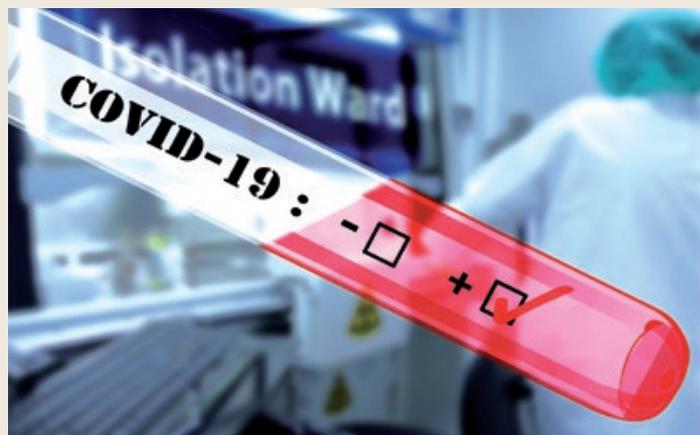
10. Handicap et dépendance

Soucieuse d'apporter sa contribution aux exigences de soins des patients les plus fragiles, l'URPS a maintenu durant tout son mandat l'aide financière à l'utilisation du MEOPA initiée en Auvergne.

Elle a également apporté son soutien actif à de nombreuses actions menées avec d'autres organismes opérateurs tels que le réseau SBDH ou encore la PASS du CHU d'Annecy. Cette dernière opération a fait l'objet d'une convention avec l'hôpital de même qu'il y a eu un rapprochement avec la Croix Rouge autour des IME pour les enfants autistes. Rappelons encore ici l'un des projets phares de l'URPS : SBDM-EHPAD permettant de prendre en charge les patients en EHPAD en carence de soins.

11. Humanitaire

Que ce soit par un soutien financier, par l'achat de matériel, ou encore en étant un relais d'information, l'URPS CD ARA a soutenu durant son mandat de nombreuses associations : Solident, qui propose notamment des vacations dentaires gratuites à destination des plus fragiles sur l'agglomération grenobloise, Dentaire Solidarité qui œuvre dans la région de Chambéry pour la prise en charge de personnes en grande précarité, Solidarité Santé 63 active également dans le Puy-de-Dôme, ou encore la Croix-Rouge Française pour son Unité mobile à destination des personnes en grande précarité. Mais l'opération de la cellule de crise la plus spectaculaire restera celle des secours portés rapidement par la générosité de nos confrères de la région aux cabinets sinistrés par des catastrophes naturelles.



© Pixabay

12. Crise sanitaire

Bien avant la crise sanitaire, votre UPRS s'est mobilisée pour sensibiliser notre tutelle au besoin de FFP2 et de SHA et pour aider les Chirurgiens-Dentistes à faire face de manière collective. Cette gestion du risque a anticipé de deux mois l'arrivée de la crise. De nombreuses actions rapides et concrètes ont été mises en place en ce sens à plusieurs niveaux : mailings d'alertes, création d'un espace Internet dédié, publication hebdomadaire des clusters, recensement des besoins, task force des fournisseurs régionaux ou nationaux, distributions d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) en Drive, manuel de déconfinement, approvisionnement en Tests AntiGéniques (TAG), dépistages révolutionnaires internes à la profession sur la salive, multiples formations ZOOM ou AFGSU avec le dépistage par TAG, unité mobile de dépistage... Une étude régionale inédite réalisée par votre UPRS a également mis en valeur l'impact du virus sur notre profession afin de démontrer l'exposition des praticiens et d'obtenir l'écoute et la reconnaissance de notre tutelle.

----> Puy-de-Dôme : recherche CD pour réalisation des soins bucco-dentaires dans un projet expérimental en EHPAD

L'association SBDM-EHPAD recherche d'urgence des Chirurgiens-Dentistes volontaires (mais rémunérés) sur le Puy-de-Dôme. Ce projet innovant porte sur la prévention et la réalisation de soins bucco-dentaires à destination des résidents en EHPAD. Pour cela, l'association met à disposition un véhicule équipé des dernières technologies en équipement dentaire. Céline, assistante dentaire qualifiée rattachée à ce projet vous accompagnera également .



© URPS CD ARA

Soignez efficacement dans les EHPAD du département du Puy-de-Dôme, cela est possible ! Votre URPS, avec l'association SBDM-EHPAD, met en effet à disposition une unité mobile de soins bucco-dentaires dotée de l'appui logistique nécessaire afin d'optimiser la prévention et la réalisation des soins chez nos aînés résidant en EHPAD.

Ce dispositif innovant s'inscrit dans le cadre de l'article 51 de la Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2018. Dans cet accord, la CNAM a convenu avec l'URPS CD ARA la prise en charge d'un forfait « itinérance » à hauteur de 40 euros par patient et par séance, forfait cumulable avec la facturation de vos soins et prothèses qui s'ajoutera au forfait « télédiagnostic » de 23 euros.

Précision importante, une assistante dentaire qualifiée, Madame Céline Virgaux, sera présente pour vous assister, faciliter et organiser vos interventions lors des déplacements dans les établissements du 63.

Outre l'opportunité de profiter de ce véhicule de soins high-tech, véritable vitrine technologique..., cette expérimentation exem-

plaire peut être l'occasion pour certains confrères de renforcer leur ancrage local et de doper leur activité en réalisant une « bonne action ».

Quelques chiffres rappellent l'importance et la pertinence de ce projet, fruit de négociations constructives avec la CNAM et l'ARS Auvergne Rhône Alpes :

- 75 % des plus de 65 ans n'ont pas consulté depuis plus de 2 ans
- 65 % des résidents ont besoin d'un traitement BD
- 1^{ère} cause de perte de dent. Parodontie + 50 ans

Autant de (bonnes) raisons de vous associer à ce projet pilote sur le Puy-de-Dôme car l'URPS vous crée les meilleures conditions d'exercices possible.

Pour tout complément d'information, contactez-nous par mail à l'adresse suivante : contact@sbdm-ehpad.fr, ainsi que par téléphone au 04 73 14 62 20.



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB !

----> Actualités de la profession, communiqués de presse, événements, rapports d'activités... Retrouvez-nous sur notre site Internet à l'adresse www.urps-cd-ara.fr ou contactez-nous à contact@urps-cd-ara.fr

----> Pour vous tenir régulièrement informés de notre actualité, n'hésitez pas à nous rejoindre également sur notre page Facebook [@urpscdara](https://www.facebook.com/urpscdara)